SSP ENSEIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

№46 MAI 2018

SANTÉ DES ENSEIGNANT·E·S

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, le SSP-Enseignement organise une soirée de conférence et discussion sur la question de la santé des enseignant·e·s (voir le programme en 3ème colonne de cette page). Il s'agit de comprendre l'ampleur du problème et d'esquisser ensemble des pistes d'action.

BURNOUT, LE SERVICE PUBLIC AUSSI. Le service public est soumis à une profonde redéfinition. Les modes d'organisation issus du privé et les contraintes financières y prennent une place croissante. Le système éducatif n'est pas épargné. S'y ajoutent des changements incessants imposés par des personnes extérieures au métier, issues de l'encadrement ou du politique. Ces injonctions sont vécues par les salariés comme un déni de leur compétence et de leur expérience. Elles représentent aussi un frein à la réalisation correcte du travail: si un·e enseignant·e doit passer un temps croissant à réaliser des tâches administratives, il n'en aura plus assez à consacrer à ses élèves.En 2000, une étude menée dans le canton de Vaud a montré que les enseignants les plus exposés au risque de burn-out affirmaient donner plus de punitions et critiquaient plus sou-vent la baisse du niveau des élèves. Le burn-out peut en effet amener à développer une attitude cynique face à son métier et aux usagers. Il s'agit d'une défense contre une charge émotive trop forte.

DES ENQUÊTES ALARMANTES. La santé des enseignant·e·s a fait l'objet de plusieurs enquêtes ces dernières années. La dernière en date, réalisée par l'Institut universitaire romand de santé au travail, le rapport confirme que la situation est alarmante. Globalement, les enseignant·e·s des cantons romands sont en moins bonne santé que l'ensemble de la population en Suisse. Selon les analyses des chercheurs-euses, le risque de burn out est également significatif (42,6 points en moyenne romande sur une échelle de 1 à 100; 44,3 points dans le canton de Vaud). Faut-il rappeler que protéger la santé des employé.e.s est une obligation des employeurs ? Aujourd'hui, les diverses enquêtes réalisées donnent une vision claire de la gravité du problème. Nous avons assez de chiffres, il faut des actes!

CONFÉRENCE - DISCUSSION

VIVIANE GONIK

ERGONOME ET SPÉCIALISTE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

"BURNOUT! LA PERTE DE SENS AU TRAVAIL"

-

PHILIPPE MARTIN

SECRÉTAIRE CENTRAL SSP EN CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT

"QUELLES ENQUÊTES POUR QUELS CONSTATS ?"

MERCREDI 23 MAI 2018 À 20H
MAISON DE QUARTIER
SOUS-GARE AV. DAPPLES 50
LAUSANNE

OUVERT À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

---

ssp vaud

Scolarité obligatoire

UN CADRE GÉNÉRAL SIMPLIFIÉ?

Alors que le SSP-Enseignement affirme depuis plusieurs années que le Cadre général de l'évaluation (CGE) pouvait être revu dans un but de clarification et de simplification, la cheffe de département vient de lui donner raison en demandant un recensement des pistes d'évolutions possibles.
Sur la forme, nous demandons que les formulations soient revues afin de reconnaître le professionnalisme des enseignant·e·s qui ont parfois l'impression d'être pris-e-s pour des idiot·e·s. Un exemple (p.12) "Les commentaires et remarques utilisés pour situer et qualifier les apprentissages en cours doivent être clairs, cohérents, respectueux de l'élève et compréhensibles de chacun. Ils visent à entretenir un climat de confiance et contiennent des indications favorisant l'amélioration des apprentissages de l'enfant". Si on peine à identifier la portée normative d'une telle disposition, elle laisse penser que les enseignant·e·s ont pour habitude de faire des commentaires confus, incohérents, irrespectueux et incompréhensibles. D'autres dispositions prêtent à confusion, par exemple lorsqu'il est dit que "[l]'entretien est le mode de communication privilégié entre l'école et la famille." Cela veut-il dire que des contacts réguliers par l'agenda ou par téléphone constituent une pratique erronée?
Sur le fond, nous estimons que la densité des évaluations pourrait être diminuée, notamment en allégeant le nombre d'évaluations requises en 5-6P et en limitant les épreuves cantonales, celles de 6P et de 10S n'apportant pas une plus-value significative. Le système des groupes de disciplines doit également être réévalué afin de rééquilibrer les poids respectifs. Aujourd'hui, un test de sciences a le même impact que quatre tests de français. Nous avons fait quelques propositions afin de trouver des solutions à ces problèmes. Par exemple,le calcul des moyennes de 11S devrait être similaire à celui de 8P (moyennes avant examens calculées au dixième pour éviter l'effet de double arrondi) et on pourrait renoncer à un examen d'anglais en VG. Finalement, il s'agit de reprendre entièrement le chapitre 5 du CGE, qui concerne les programmes aménagés et personnalisés, dont le contenu est confus et suscite de nombreuses interprétations différentes selon les établissements. Ces différentes hypothèses devraient être confrontées à des éléments statistiques et soumises à consultation assez largement.
Le SSP – Enseignement relève que sa demande d'introduction d'un enseignement de formation générale en remplacement de l'option de renforcement permet réellement une amélioration au niveau de la maîtrise de classe en VG. Il est néanmoins évident que d'autres mesures doivent encore suivre. Un bémol toutefois : quelques établissements ne confient pas ces périodes aux maître-sse-s de classe. Nous avons exigé que cette pratique cesse sans délai.

Tailles des Gymnases

BURIER II OU 1.5 FOIS BURIER?

En mars 2017, le département informait les salarié·e·s de Burier et les syndicats qu'un nouvel établissement, "pédagogiquement et administrativement autonome", serait construit à côté du gymnase actuel. En avril 2018 c'est par la presse (!!!) que les salarié.e.s de Burier et les syndicats apprenaient que le nouvel établissement en question s'était transformé en une simple extension destinée à abriter 400 élèves supplémentaires. Pour Burier, cela signifierait que le nombre d'élèves franchirait allégrement la barre des 2000, renforçant sa place de plus grand établissement de Suisse romande. Au-delà de l'absence de communication scandaleuse de la part du département, qui ne s'est jamais déplacé pour informer et répondre aux questions de salarié·e·s, ce projet est en contradiction avec la politique de planification des gymnases vaudois. Cette dernière repose en effet largement sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat Yersin (2012), qui stipulait notamment que "l'augmentation du nombre d'élèves sur un seul site conduit à l'émergence de problèmes de gestion dont la complexité peut se développer de manière exponentielle." A cet égard, il convient de savoir si le Conseil d'Etat a changé de politique. Au-delà de la taille en soi, c'est aussi la question de l'adéquation entre le nombre d'étudiants et les infrastructures qui est posée. La situation actuelle du gymnase de Burier est déjà inacceptable : bibliothèque trop petite et manquant de personnel, élèves devant manger en nombre à même le sol et dans les couloirs durant les pauses de midi, nombreuses classes n'ayant que deux périodes de gym au lieu des trois prévues à l'horaire, élèves devant faire leurs cours de gym dans des locaux inadaptés, difficulté à organiser des activités touchant l'ensemble des volées, près de 15 classes itinérantes, des liens interpersonnels qui sont de plus en plus difficiles à établir entre collègues et entre élèves, etc. Or il s'avère, de ce qui est connu de ce projet, que si 400 élèves supplémentaires sont prévus, rien n'a été envisagé en ce qui concerne les infrastructures sportives ou la bibliothèque par exemple. Pour le reste, c'est le flou le plus total qui règne, le département n'ayant pas daigné informer, ni mettre à disposition des salarié·e·s les plans d'une mise à l'enquête qui est déjà terminée.
Face à ces procédés fort peu respectueux et aux enjeux de cette extension, les salarié·e·s, tous services confondus, en présence du SSP et de SUD, se sont réunis en assemblée générale d'établissement et sont prêts à engager des mesures de lutte. Une résolution allant dans ce sens a été envoyée à Cesla Amarelle, avec une première revendication élémentaire : que le département cesse enfin de maltraiter son personnel sur ce dossier et vienne s'expliquer.

LAISSEZ-NOUS ENSEIGNER!

À la suite de sa Conférence fédérative réunissant 80 délégué-e-s SSP de la plupart des cantons de Suisse, la campagne " Laissez-nous enseigner! " a été lancée. Elle vise, face à des constats inquétants concernant la santé des enseignant·e·s, à faire agir nos autorités pour qu'elles assument enfin pleinement leur responsabilité.

Ainsi une pétition, intitulée "Stop à la mise en danger de notre santé ! Nous voulons offrir une formation de qualité à nos élèves !" circule dans les établissements scolaires de l'école obligatoire et du post-obligatoire ainsi que sur les réseaux sociaux; il est également possible de la signer en ligne. Elle sera remise à la CDIP ainsi qu'aux ministres en charge de la formation dans les différents cantons à la fin du mois de juin.

"Lorsqu'il y a des mesures, elles sont souvent attribuées au compte-gouttes et ne permettent pas d'offrir aux élèves concerné·e·s, un accompagnement adapté. Cela est très frustrant parce que je crois vraiment à une école qui donne une chance à chaque élève, mais je constate que la situation actuelle ne permet pas cela", témoigne une collègue enseignante spécialisée. Ainsi la pétition du SSP demande des mesures spécifiques et adaptées à chaque besoin particulier, notamment par la mise en place in situ de soutiens ponctuels et à plus long terme par des professionnel-le-s compétent-e-s (éducateurs-rices, logopédistes, psychologues, etc.).

Par ailleurs, une baisse des effectifs des classes ainsi que des tâches administratives et autres tâches hors classe sont indispensables pour donner plus de temps pédagogique aux enseignant-e-s pour chaque élève et favoriser ainsi le plus possible un enseignement de qualité pour toutes et tous les élèves. C'est dans ce sens que s'exprime Sarah P., enseignante en 1ère et 2ème primaire: "[...] du temps, il m'en manque pour faire mon travail correctement. Il m'en manque, car les tâches administratives hors enseignement sont de plus en plus chronophages et surtout il m'en manque car réussir à passer des moments en individuel avec chaque enfant relève de la mission impossible dans une classe de 22 très jeunes élèves." Mêmes constats du côté des enseignant-e-s du post-obligatoire, par exemple dans les écoles professionnelles, où Elodie N. relève qu'"aux niveaux administratif et organisationnel, il est extrêmement compliqué d'organiser une sortie et cela décourage les enseignant-e-s, c'est dommage!".

Last but not least, la pétition demande l'instauration d'une culture basée sur la confiance, la reconnaissance et le dialogue de la part de la hiérarchie et des autorités politiques, et non sur le contrôle. En effet, et comme le relève notamment Christian T., collègue dans le secondaire I: "Ce sentiment d'avoir à faire à une direction, qui semble accorder plus d'importance à nous contrôler et à nous "mettre au pas" pour des questions administratives plutôt qu'à nous soutenir et à nous faire confiance dans l'exercice de notre mission essentielle qui est d'enseigner, me désécurise et rend mon travail d'autant plus difficile."

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

HTTPS://VAUD.SSP-VPOD.CH

WWW.LAISSEZ-NOUS-ENSEIGNER.CH

BRÈVES SYNDICALES

ENCONTRE DFJC - SSP-ENSEIGNEMENT

Le SSP-Enseignement devait rencontrer la cheffe du DFJC le 16 février dernier pour traiter certains problèmes urgents.
Suite à l'annulation de cette rencontre le SSP-Enseignement a été sollicité pour établir une liste des dossiers à traiter avec le DFJC. La liste que nous avons transmise n'a pas la prétention d'être exhaustive ni définitive mais elle met en évidence des éléments en suspens depuis longtemps et/ou à traiter urgement. On y trouve notamment:
Pour le DFJC: les conditions d'engagement des enseignant·e·s (obtention du CDI; question de la fourchette); le temps de travail (horaires et répartition des périodes d'enseignement); les décharges; le cliquet; les frais professionnels; la santé au travail.
Pour la DGEO: la plupart des points importants sont traités dans le cadre du Groupe de travail LEO.
Pour la DGEP: Post-DECAPE; suivi des travaux personnels d'élèves; statuts des enseignant·e·s AVI et MUS avec titre pré-HES; Décharge pour les mentors IFFP; Locaux et effectifs des classes, conditions d'enseignement; planification des constructions (Burier II notamment, voir article page 2); Ecole de commerce; Examens d'admission.
Une rencontre qui, en plus d'être urgente, sera chargée…

ÉFÉRENDUM CONTRE LA SURVEILLANCE DES ASSURÉ·E·S

Les droits fondamentaux ne devraient-ils s'appliquer qu'aux riches? Le SSP soutient le référendum contre la surveillance des assurés.
Le SSP a décidé de soutenir le référendum contre la base juridique permettant la surveillance des assurés dans le cadre de la loi sur la partie générale des assurances sociales. Déjà au moment de la consultation sur la loi, notre syndicat s'était prononcé avec véhémence contre le fait d'accorder aux détectives des assurances plus de compétences que n'en possède la police. L'Assemblée fédérale a encore aggravé le projet de loi.
Il est scandaleux que les compagnies d'assurances puissent mettre en place elles-mêmes un tel espionnage et donc fouler aux pieds les droits fondamentaux (c'est seulement pour l'installation secrète de trackers GPS qu'il leur faudra l'accord d'un juge). Il est également inadmissible qu'elles puissent regarder ce qui se passe dans les jardins, sur les balcons et même dans les chambres à coucher. La protection de la sphère privée ne s'applique pas seulement aux riches!
Et concernant les riches : l'évasion fiscale, qui ne se chiffre pas en millions, mais en milliards de francs, continuera d'être fondée sur le principe de la "confiance". Pendant ce temps, on sort l'artillerie lourde contre les bénéficiaires de rentes AI ou de prestations complémentaires. La rengaine de la "lutte contre les abus" se révèle plus que jamais comme un moyen de s'en prendre aux prestations publiques et aux personnes déjà fragilisées ou défavorisées.
Le SSP se réjouit de l'engagement citoyen ayant permis le lancement du référendum et de l'adhésion d'organisations de plus en plus nombreuses à cette bataille. Pour l'aboutissement du référendum et surtout en vue de la votation, l'implication de toutes ces forces sera précieuse.

SIGNEZ LA PÉTITION !
www.laissez-nous-enseigner.ch

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

☐ **JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT**
☐ **JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT**

Nom — Prénom
Rue et n° — Localité
Téléphone — Lieu de travail

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

RÉDACTION

Cora Antonioli, Julien Eggenberger, Philippe Martin, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettre d'informations et trouver les prises de position du SSP :
HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH
FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD